



Terrebonne, le 16 février 2010

Maître Christian Leblanc
Président
Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

Objet : Lettre d'appui

Maître,

À titre de président de la Fraternité des policiers de Terrebonne, nous tenions à vous manifester notre solidarité relativement au conflit de travail qui vous oppose au gouvernement du Québec.

Nous sommes d'avis que les procureurs de la Couronne du Québec méritent des conditions de travail et salariales comparables à celle des autres provinces.

Le gouvernement du Québec doit reconnaître le travail accompli, parfois dans des conditions difficiles. Ce conflit touche les policiers et policières qui travaillent en collaboration avec vous afin d'assurer la sécurité de la population du Québec.

Le gouvernement du Québec reconnaît vos demandes, mais ne veut en donner suite. Il doit agir en bon employeur et ne doit pas se rabattre à une loi spéciale qui va à l'encontre de l'esprit du droit de travail. Le conflit doit être résolu dans le cadre d'une négociation de bonne foi, et ce, à la satisfaction des deux parties.

En espérant que nos commentaires vous seront utiles dans votre combat, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Patrick Lepage
Président
Fraternité des policiers de Terrebonne